

me permettra-t-on de dire, à propos du fond de cette affaire, que les membres de l'opposition n'ont pas saisi le but de ce changement. Les deux députés d'en face ont déclaré que nous nous trouvons dans une situation difficile et intenable parce que des ministres pourraient être en haut, dans leurs bureaux, et qu'il n'y aurait aucun ministre suppléant pour répondre à leur place. Ma réponse est que nous n'avons pas l'intention, si un ministre se trouve dans son bureau ou assiste à une réunion du cabinet, ce qui est plus probable, de faire répondre un ministre suppléant aux questions certains jours déterminés, lorsqu'il n'est pas prévu que les questions d'ordre ministériel, de la compétence de ce ministre, recevront une réponse pendant la période des questions. Il n'y aurait pas de ministre suppléant ou de secrétaire parlementaire parlant au nom de ce ministre certains jours déterminés.

Quand un ministre est en dehors d'Ottawa ou s'il doit s'absenter pour affaires ou pour raison de santé les jours qui lui sont désignés, les membres de l'opposition savent qu'un ministre suppléant ou un secrétaire parlementaire sera présent pour répondre aux questions. Par conséquent, l'argument selon lequel il ne convient pas qu'un ministre suppléant soit ici quand il est à son bureau ne s'applique pas.

Nous n'avons pas l'intention d'exiger la présence ici d'un ministre suppléant les jours où il n'est pas prévu qu'un ministre doive répondre aux questions touchant son ministère ou sa charge. Comme on a prétendu que le choix de ministres pour le lundi, par exemple, n'est peut-être pas le meilleur, nous voulons bien en discuter avec l'opposition. Si les députés veulent un arrangement qui exigerait que le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor soient présents des jours différents, nous voulons être aussi conciliants que possible.

Le système proprement dit est conçu de façon à assurer aux membres de l'opposition des jours où ils sont certains d'obtenir des réponses du ministre, s'il est à Ottawa, ou du ministre suppléant si le ministre est retenu hors d'Ottawa.

● (2.50 p.m.)

La réforme proposée est fondée là-dessus. Je répète que nous ne l'avons pas mise à l'épreuve pendant bien longtemps; par conséquent, je prie les membres de l'opposition de ne pas s'opposer au système avant d'avoir

compris comment il fonctionne. D'après les deux déclarations qu'on vient d'entendre, il est évident qu'on ne comprend pas comment nous comptons le faire fonctionner.

M. Bell: Personne n'y comprend rien.

Le très hon. M. Trudeau: Eh bien, vous, en tout cas, ne le comprenez pas. Le système est peut-être un peu compliqué mais il ne doit pas dépasser l'entendement des membres de l'opposition de comprendre qu'exiger la présence ici tous les jours de la semaine de 29 ministres au cas où une question serait posée à l'un d'eux, alors qu'ils pourraient travailler dans leur ministère ou participer à un comité du cabinet...

M. Forrestall: Ou jouer au golf.

Le très hon. M. Trudeau: ... serait utiliser à mauvais escient les ressources parlementaires. (*Applaudissements*)

Qu'on l'aie fait pendant des centaines d'années n'est pas une raison de continuer à le faire jusqu'à la fin des siècles. (*Applaudissements*)

A mon sens, toute profession, commerce ou entreprise qui exigerait que 29 membres du conseil d'administration soient présents chaque jour de la semaine, alors que 10 ou 12 suffiraient, ferait mauvais usage des talents de ces gens-là. C'est faire tout aussi mauvais usage des représentants que les électeurs canadiens ont envoyés ici afin de travailler pour eux. Voilà pourquoi nous nous efforçons de faire meilleur usage de leurs talents.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, la question est de savoir si on a porté atteinte à nos privilèges. Or, aucun doute n'est possible à ce sujet. Le premier ministre a déclaré sans ambages que les règlements parlementaires, sous leur forme actuelle, ne le satisfont pas. Il a donc pris une décision qui engage la Chambre et adopte ainsi une attitude que je trouve extraordinaire. Je n'ai pas la référence sous les yeux, mais je crois me souvenir que sir Robert Walpole, le premier à occuper le poste de premier ministre du Royaume-Uni, jugeait les questions irrecevables. Depuis l'époque des Pitt, on considère dans ce pays que cette attitude va à l'encontre de la procédure parlementaire. Il en est de même, au Canada, depuis l'origine de notre régime parlementaire.

Que s'est-il passé? Le premier ministre dit qu'il y a maintenant 29 ministres, et c'est juste. Les ministres se multiplient et poussent comme des champignons. Si le rythme des